REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE DE DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

SEANCE du 04 novembre 2019

Sous la présidence de M. Daniel BASTIAN, Maire,

Présents :

Mme Nadia CARMAUX, M. Jean-Jacques KLEITZ, M. Daniel HAEFFNER, adjoints au maire,
Mme Elodie DEHASQUE, M. Hervé CHEVALLIER, M. Henri-Marc NEUMANN, Mme Audrey EPPINGER, Mme Claudine KISTER, M. Joël SOLLINGER, M. Patrick GEYER, conseillers municipaux.

Absents excusés :
Mme Anita MICHEL
Mme Christine DECKER qui a donné pouvoir à Mme Elodie DEHASQUE
M. Henri REINHARD, Mme Géraldine MEYER

ORDRE DU JOUR

1. **Affaires immobilières**
2. **Communauté de Communes Hanau – La Petite Pierre**
3. **Divers**

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Secrétaire de séance : Mme Audrey EPPINGER

ooOoo

1. Affaires immobilières

Le Maire présente au Conseil Municipal les différentes déclarations préalables et permis de construire qui ont été déposés en mairie.

*****

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision du 21 octobre 2019 de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la commune sur la parcelle désignée ci-après :

COMMUNE DE DOSSENHEIM SUR ZINSEL

Section 4, n°238, rue des Comtes de Rosen, de 9,48 ares

*****

Lotissement Le Tilleul

Nadia CARMAUX et le Maire informent le Conseil Municipal de l'avancement de la vente des terrains du lotissement et précisent qu'une dizaine de terrains sont actuellement vendus.

*****

Contournement

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de contournement avancent rapidement.
La route vers Steinbourg sera barrée durant 5 semaines mais les travaux de ce tronçon du contournement devraient être terminés en fin d'année.

*****

Lecture est faite d'un courrier de la société BEYER Assurances qui souhaite acquérir un terrain dans la zone artisanale.

Ils reprendront prochainement contact avec la commune pour présenter leur projet et ainsi préciser la surface souhaitée.

*****

Le Maire présente un courrier de l'association syndicale du lotissement « Les belles vues » qui demande la rétrocession à la commune de la section de la rue de l'Ecole (routes et trottoirs) appartenant aux propriétaires du quartier « Les belles vues ».

Le Conseil Municipal demande au Maire de prendre contact avec l'ATIP pour étudier le dossier.

*****

Aménagement foncier

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant que par courrier en date du 23 septembre 2019 de Maître Emmanuel KARM, M. Eric GRASSER demande suite à la fin de l'aménagement foncier le report de bail des différentes parcelles qu'il louait à la commune,

Considérant que la commune de Dossenheim sur Zinsel a affecté la location de ses parcelles agricoles selon l'accord intervenu entre les exploitants agricoles pour la répartition des terrains,

Considérant que M. Eric GRASSER, s'il n'obtient pas satisfaction, engagera une procédure par voie judiciaire,

Considérant qu'il importe d'autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

autorise le Maire à ester en défense,

désigne Maître Arnaud VERDIN, avocat à STRASBOURG, 21 rue du Dôme.

*****

2. Communauté de Communes Hanau – La Petite Pierre

PLUi

Mme Nadia CARMAUX, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que le PLUi du Pays de Hanau doit être revu suite aux différents avis et remarques des PPA au travers d'une note d'intention en amendant le projet par une réduction de 15 ha des extensions urbaines à vocation d'habitat et d'économie.
La commune de Dossenheim sera impactée par le classement de l'ancienne voie ferrée en zone naturelle et non plus en zone UX.

*****

Versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés en 2017 à Dossenheim/Zinsel

VU l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les investissements en matière d'éclairage public mentionnés ci-dessous réalisés en 2017 par la Communauté de Communes dans la commune de Dossenheim/Zinsel,

VU la délibération n°2.5 du Conseil communautaire du 24/10/19,

Le Conseil municipal décide :

* **de REVERSER** à la Communauté de Communes, pour les travaux en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés en 2017 dans la commune

- les **103,63 €** de redevance de concession R2 qu'elle a obtenue d'E.S. en 2019 ;
- les **7 500,00 €** de subvention qu'elle a obtenue d'E.S. dans le cadre de la convention de mécénat signée le 16/11/17 pour la mise en lumière du Refuge fortifié (*),

* **de VERSER** à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre un fonds de concours communal d'un montant de **35 117,30 €** pour les investissements en matière d'éclairage public qu'elle a réalisés dans la commune en 2017 ;

* **de PRECISER** que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

- Dépenses H.T. :
  - Situation n°1 Mise en lumière du Refuge fortifié (*) : 30 153,92 €
  - Remplacement de 13 luminaires rue d'Ernolsheim : 19 715,00 €
  - Situation n°2 Mise en lumière du Refuge fortifié (*) : 7 976,92 €
  - Echange des sources dans 13 luminaires rues du Champ de tir et de la Gare : 5 656,20 €
  - Remplacement de 4 luminaires rue des Vignes : 5 160,00 €
  - Echange des sources + installation d'un module de programmation dans 6 luminaires rue de la Zinsel : 3 356,40 €
  - Echange des sources dans 5 luminaires rues du Moulin et des Forgerons : 1 920,20 €
  - Echange des sources dans 4 luminaires rue de la Haute Montée : 1 515,50 €
  - Remplacement mât n°86 rue de Neuwiller : 1 147,00 €
  - Mise en place d'une horloge astronomique dans 3 armoires de commande 1 038,00 €
  - Annonce DNA Marché de travaux Mise en lumière du Refuge fortifié (*) 199,10 €

Total : **77 838,24 €**

- Recettes :
  - Redevance de Concession d'E.S. : 103,63 € 0,13 %
  - Subvention d'E.S. : 7 500,00 € 9,64 %
  - Communauté de Communes : 35 117,31 € 45,115 %
  - Commune de Dossenheim/Zinsel : 35 117,30 € 45,115 %

Total : **77 838,24 €** **100,00 %**

ooOoo

3. Divers

Service civique

M. Daniel HAEFFNER, adjoint au maire propose, pour soutenir les activités scolaires, culturelles et sportives, de recourir au recrutement d'un service civique.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif *(association)* ou une personne morale de droit public *(collectivités locales, établissement public ou services de l'état)* pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

DECIDE

- de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 15 novembre 2019.

- d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

- d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

*****

Assainissement Zinsel du Sud

La fusion des périmètres Dossenheim sur Zinsel, Ernolsheim Lès Saverne et Hattmatt a été retenue afin de pouvoir faire face aux investissements lourds à prévoir pour la programmation 2020-2024 ; En effet une nouvelle conduite intercommunale s'impose entre Dossenheim et Hattmatt.

L'hypothèse de contribution pluviale globalisée de 10 000 € (répartie entre les 3 communes au prorata du nombre d'abonnés) est validée pour 2020.
Cette fusion facilitera la gestion transport et traitement + collecte avec la mise en place d'un budget commun ' Zinsel du Sud'.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- donne son accord pour le regroupement des 3 commissions locales des communes de Dossenheim sur Zinsel, Ernolsheim Lès Saverne, Hattmatt et pour la mise en place de la contribution des eaux pluviales.

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

*****

Décisions modificatives du budget

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme suit :

Recettes de fonctionnement
042 c/722 + 14 250 €
Dépenses d'investissement
040 c/ 2128 + 5 950 €
040 c/ 21318 + 8 300 €

*****

Admission en non-valeur

Le trésorier demande la mise en non-valeur d'un titre de 2008 pour un montant de 3,95 €.

Le Conseil Municipal, après délibération,
décide d'admettre en non-valeur la somme de 3,95 €, un mandat sera émis à l'article 6541.

*****

Vu que la société de musique l'Echo des Vosges fête son centenaire en mars 2020 en organisant un repas et un concert des Schwarzwald Musikanten à la salle de la Zinsel,

Afin de les soutenir,

le Conseil Municipal, après concertation, décide de leur allouer la gratuité de la location de la salle.

*****

Le CM donne son accord pour la mise en place d'un accord-cadre avec les associations locales pour la location de la Salle de la Zinsel. Cette solution facilitera la gestion administrative des locations.

*****

Le Conseil Municipal décide de fixer la date de la fête des aînés au 26 janvier 2019.

oo0oo

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 23h10.

oo0oo

Suivent les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

Dossenheim sur Zinsel, le 04 novembre 2019

Le Maire,

MAIRIE DE DOSSENHEIM/ZINSEL Bas-Rhin

Daniel BASTIAN